Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Financement des audits auprès des CSR de Bex, Ouest lausannois et Lausanne

Suite au refus de la Commission des finances du Grand Conseil d'accorder un crédit supplémentaire destiné à couvrir le coût de l'audit au sein des Centres sociaux régionaux de Bex, de l'Ouest lausannois et de Lausanne, le principe même de l'audit n'est pas mis en cause et le Conseil d'Etat peut chercher à en assurer le financement par des mesures de compensation.

L'audit complémentaire décidé par le Conseil d'Etat dans les CSR de Lausanne, de Bex et de l'Ouest lausannois, fait appel à un médiateur et à des experts externes. Ces interventions constituent un coût imprévu pour lequel un crédit supplémentaire a été sollicité auprès de la Commission des finances.

Ladite Commission a refusé d'octroyer ce crédit sans se prononcer sur le principe de l'audit. Elle a estimé que cette démarche ne devait pas donner lieu à un crédit supplémentaire.

La décision de la Commission des finances ne remet donc pas en cause les décisions du Conseil d'Etat relatives à l'organisation et au déroulement de l'audit. Le Conseil d'Etat peut chercher des solutions alternatives dans le cadre du budget de fonctionnement, en renonçant par exemple à d'autres mandats externes.

Dès lors, l'entretien préparatoire du 7 avril prochain, agendé avec la Commune de Lausanne pour le lancement de l'audit au sein de son CSR, est maintenu.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 avril 2003

Charles-Louis ROCHAT, chef du Département de la santé et de l'action sociale, 021 / 316 50 06